

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2014**

OBJET

01 – TARIFS MUNICIPAUX 2015

N° 2014-12-01

NOMENCLATURE : 7/1/6

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq décembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Elisa DRION
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Il est proposé pour l'année 2015 de maintenir les tarifs des différents services municipaux au même niveau que ceux appliqués en 2014, compte tenu de la faible évolution en septembre 2014 de l'indice des prix à la consommation hors tabac (+0.2 %), et de la conjoncture économique

Pour information :

- Indice en septembre 2013 valeur : 125,60
- Indice en septembre 2014 valeur : 125,88

Les propositions tarifaires 2015 sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20141215-2014-12-15-DE01-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2014
Date de réception préfecture : 18/12/2014

Tarifs municipaux 2015

	2014	PROPOSITION 2015
DROITS DE PLACE		
Forfait journalier pour moins de 4 mètres linéaires	3.45 €	3.45 €
Montant journalier par mètre linéaire (au-delà de 4 ml)	1.07 €	1.07 €
FOURRIÈRE		
Forfait	65 €	65 €
Montant par jour de garde	14 €	14 €
CONCESSIONS CIMETIÈRE		
Pour une durée de 15 ans	89 €	89 €
Pour une durée de 30 ans	176,69 €	176,69 €
CONCESSIONS COLOMBARIUM		
Pour une durée de 15 ans	189,68 €	189,68 €
Pour une durée de 30 ans	284,02 €	284,02 €
CAVEAU D'OCCASION CIMETIERE		
Pour une place	125 €	125 €
Pour deux places	250 €	250 €
Pour 3 places	375 €	375 €
PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS		
copie A4	0.03 €	0.03 €
copie A3	0.06 €	0.06 €

Tarifs location salle Simone de Beauvoir

Il est proposé, pour 2015, de reconduire les tarifs de location de la salle Simone de Beauvoir 2014.

Il est précisé que le tarif préférentiel accordé jusqu'à présent aux élus communaux est supprimé.

Tarifs de location 2015 - salle Simone de Beauvoir

	Particuliers et organismes de la Commune		Particuliers et organismes hors commune		Employés Municipaux	
	Salle + hall + bar (267 m2)	Salle (24 m2)	Salle + hall + bar (267 m2)	Salle (24 m2)	Salle + hall + bar (267 m2)	Salle (24 m2)
Journée entière 8 h / 02 h (matin)	360 €	37.50 €	742.50 €	56.25 €	200 €	18.75 €
Petite journée 8 h / 20 h	260 €	25 €	495 €	37,50 €	125 €	12,50 €
Vin d'honneur 9 h / 15 h	150 €	15 €	297 €	22.50 €	95 €	7.50 €
Soirée 16 h / 2 h (matin)	260 €	25 €	495 €	37.50 €	125 €	12.50 €
Demi-journée 14 h / 20 h	190 €	15 €	297 €	22.50 €	95 €	7.50 €
Weekend complet	360 €	50 €	1 000 €	70 €	300 €	30 €

Les tarifs comprennent le coût de la taxe de redevance incitative

Caution : 300 euros (une caution est demandée pour toute location).

Caution ménage : 150 euros (le forfait ménage est appliqué si le nettoyage de la salle n'a pas été correctement effectué).

Tarifs location salle de l'Amitié

Les tarifs de location 2014 de la salle de l'Amitié sont reconduits au même niveau pour 2015.

	Particuliers et Employés municipaux
Vin d'honneur	50 €
Soirée 16h / 01h	75 €
Journée complète 08h / 01h	100 €
Weekend Complet	150 €

Caution : 150 euros (une caution est demandée pour toute location).

Caution ménage : 75 euros (le forfait ménage est appliqué si le nettoyage de la salle n'a pas été correctement effectué).

La réservation pour une réception après obsèques est gratuite mais le ménage devra être réalisé entièrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- D'ADOPTER les tarifs municipaux ainsi présentés pour l'année 2015.

Pour extrait conforme,

Le 15 décembre 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20141215-2014-12-15-DE01-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2014
Date de réception préfecture : 18/12/2014

